Appel à contribution transdisciplinaire

→ 23.09.2024

Quelles utopies pour la ville contemporaine?



La Cité Mondiale, circa 1930 @ Mundaneum

InstitutInstitutInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstituteInstit





Dans le cadre de son onzième Temps d'Archi, l'Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles (ICA), en collaboration avec le Mundaneum et le Centre d'Innovation et de Design au Grand-Hornu (CID), lancent un appel à contribution conjoint ouvert aux architectes en binôme avec une autre discipline (design, littérature, paysage, philosophie, arts plastiques, agronomie, musique, danse, etc.) sur la base de cette question:

Qu'en est-il des utopies urbaines aujourd'hui? Quelles utopies pour la ville contemporaine?

La ville se pose comme une question et une solution. Lieu de rencontres, de conflits et de civilisation, elle cristallise des réponses aux défis écologiques, économiques et sociaux. Alors que de nombreux enjeux tels que le réchauffement climatique, les flux démographiques, la limitation des ressources et les pandémies menacent le bien-être des habitants en milieu urbain, la ville devient aujourd'hui un territoire d'expérimentation. Elle se transforme, mute, se réinvente... Alors quelles visions utopiques peut-on porter aujourd'hui sur la ville ?

Les recherches idéologiques et architecturales investies au début du XXème siècle autour du concept de Cité Mondiale imaginée par Paul Otlet ont été le point de départ de cette réflexion conjointe. En interprétant le projet de Paul Otlet selon l'esprit du temps, Andresen, Hebrard, Francotte, Heymans, Jasinski ou encore Le Corbusier ont chacun, à leur manière, actualisé la ville utopique. Le projet de cité mondiale rêvé par Paul Otlet reflète une vision optimiste et positiviste de l'avenir de la société. Sa conception de la ville utopique dépasse largement les limites géographiques traditionnelles. Plutôt que d'être définie par des frontières physiques, la ville est conçue comme un espace fluide et connecté, où les interactions et les échanges transcendent les barrières nationales et culturelles. Les idéaux qui guident les principes de la Cité Mondiale incluent l'accès universel à la connaissance et à l'information : la cité de Paul Otlet devient un centre de savoir et d'éducation, où chacun a la possibilité d'apprendre et de contribuer à une base de connaissances commune. Cette éducation généralisée favorise, de surcroit, la compréhension mutuelle et la collaboration entre les individus.

Par ses collections héritées du travail archivistique acharné de Paul Otlet et de ses conceptions idéalisées de la ville mondiale, le Mundaneum contribue encore aujourd'hui à faire réfléchir et à façonner des imaginaires utopiques. Le Centre d'Innovation et de Design s'est, pour sa part, installé au Grand-Hornu, sur un ancien site industriel dessiné comme une ville idéale, un phalanstère reflétant les idéologies paternalistes du XIXème siècle. Une façon de perpétuer la notion d'innovation et de création inhérente aux notions d'idéal. L'Institut Culturel d'Architecture, nomade et désireux de faire vibrer les territoires wallons et bruxellois au rythme de l'architecture contemporaine, s'attache, quant à lui, à faire évoluer les mentalités et les façons de voir la ville et le territoire en ouvrant les imaginaires.

L'ICA, le Mundaneum et le CID aspirent à explorer ensemble des futurs possibles et à ouvrir les horizons et les imaginaires. Ils vous convient à réfléchir sur ces nouveaux territoires de vie collective et à esquisser un environnement novateur, construit ou immatériel. Comment repenser aujourd'hui ces paradigmes internationalistes hérités du pacifisme du début du XXè siècle et de la mise en place des institutions internationales occidentales?

La ville est-elle encore le lieu des imaginaires et des utopies? Comment lui donner forme à l'aune des défis qui agitent notre société contemporaine?

Cet appel à contribution est lancé à partir du 23 mai 2024 et se clôturera le 23 septembre 2024. Les réponses à cet appel formeront la pierre angulaire d'une exposition qui animera divers lieux à Mons et dans ses environs en 2025. De plus, un dialogue entre ces nouvelles propositions d'expressions des notions de « faire ville » et d'imaginer un monde idéal aujourd'hui sera noué avec les archives des cités mondiales dessinées au début du XXème siècle. Les trois instituts réaliseront ensemble une sélection parmi les contributions reçues, puis désigneront 3 à 5 lauréats. Le noms des contributions sélectionnées et des lauréats seront annoncés en novembre 2024. Un subside sera attribué aux 3-5 contributions lauréates afin de réaliser leur mise en espace en fonction de l'espace d'exposition, intérieur ou extérieur.

Partagez-nous votre contribution sous la forme d'un texte de maximum 3000 signes espaces inclus, accompagné d'un support soit visuel, soit audio, soit audiovisuel. Il n'est de limite que ce que vous pouvez concevoir.

Réglement de l'appel

1. Objectifs

« Quelles utopies pour la ville contemporaine ?» est un appel à contribution conjoint ouvert aux architectes constitué.e.s en binôme avec une autre discipline (design, littérature, paysage, philosophie, arts plastiques, agronomie, musique, danse, etc.). En lançant cet appel, l'ICA, le Mundaneum et le CID souhaitent mettre en lumière et valoriser des pensées créatives audacieuses autour de la question des utopies architecturales et urbaines actuelles.

L'ICA, le Mundaneum et le CID aspirent à explorer ensemble des futurs possibles et à ouvrir les horizons et les imaginaires. Ils convient à réfléchir sur ces nouveaux territoires de vie collective et à esquisser un environnement novateur, construit ou immatériel. Quelles visions utopiques peut-on porter aujourd'hui sur la ville ? Comment repenser aujourd'hui ces paradigmes internationalistes hérités du pacifisme du début du XXème siècle et de la mise en place des institutions internationales occidentales ? La ville est-elle encore le lieu des imaginaires et des utopies ? Comment lui donner forme à l'aune des défis qui agitent notre société contemporaine ?

2. Objet

Il est demandé aux binômes de présenter leur contribution sous la forme d'un texte de maximum 3000 signes espaces inclus accompagné d'un support visuel ou audio ou audiovisuel. Cette contribution doit refléter une réflexion sur la question posée, sur la spatialité mais aussi refléter la démarche spécifique du binôme.

3. Conditions de participation

Les participant.e.s doivent former un binôme entre une pratique architecturale et une autre discipline. Chaque élément du binôme peut représenter une personne seule ou un collectif. Chaque binôme ne peut répondre à l'appel à contribution par plus d'une proposition. La participation à l'appel à contribution est gratuite. Cependant, les frais liés à la préparation (documents nécessaires à la présentation du projet), à l'envoi ou à la récupération des documents sont exclusivement à charge des participants. Par leur inscription à l'appel à contribution, les participants acceptent sans réserve les prescriptions du présent règlement. L'inscription et la participation ne seront confirmées qu'au moment où les participants reçoivent un e-mail de retour.

4. Dotation

Par cet appel à contribution, les trois instituts culturels offrent une visibilité aux contributions sélectionnées et à leurs auteurs.rices à travers différents types et canaux de communication (site web, exposition, imprimés, etc.). Les lauréat.e.s sélectionné.e.s (entre 3 et 5) en novembre 2024 par l'ICA, le Mundaneum et le CID se verront offrir la possibilité de traduire

en espace leur proposition en fonction de l'espace d'exposition et ce dans les limites du financement octroyé. Ces contributions seront présentées à Mons et à Hornu dans le cadre du TAR#11 de l'ICA à partir du mois d'avril 2025.

5. Matériel à fournir

Pour le **23 septembre 2024** au plus tard, les participant.e.s envoient un dossier numérique à l'adresse : info@ica-wb.be

Ce dossier devra comprendre:

- → Un texte explicatif de sa vision de maximum 3000 signes espaces compris rédigé en français,
- → Un support visuel (images, dessins, photos, etc. au nombre de 5 maximum) ou audio (musique, son, lecture, etc. maximum 3 minutes) ou audio-visuel (maximum 3 minutes)
- → Une courte présentation/biographie de l'équipe pluridisciplinaire (maximum 1000 signes espaces compris pour l'ensemble de l'équipe)

6. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé d'une représentation des équipes curatoriales de :

- Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles.
- Mundaneum,
- Centre d'Innovation et de Design.

7. Critères de sélection

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas sélectionner un projet pour publication s'il estime que celui-ci ne répond pas à la problématique ou si son contenu est estimé hors-sujet, voire inexploitable. La sélection se fera sur base de la pertinence et de la qualité de la contribution.

8. Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation à toute candidature qui ne respecte pas les prescriptions du présent règlement, notamment en ce qui concerne la conformité du matériel remis pour la sélection par le comité de sélection.

9. Propriétés des documents, droits d'auteurs et autorisations

Par le fait de sa participation, le/la participant.e garantit disposer de l'ensemble des droits d'auteur des documents et informations fournies aux organisateurs. Les organisateurs sont en droit de reproduire, publier, représenter ou diffuser, quel que soit le support utilisé à cette fin, les informations contenues dans le matériel fourni, à des fins de promotion culturelle ou à toutes autres fins reconnues par la loi, libres de tous droits. Cette autorisation non-exclusive est accordée aux organisateurs de l'appel, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée. L'auteur de projet conserve la propriété intellectuelle de son/ses œuvres. Il incombe à chaque participant de s'assurer que les documents fournis

puissent être publiés et diffusés. Les organisateurs et leurs mandataires n'assument aucune responsabilité relative aux droits d'auteur liés au matériel fourni ni aux redevances pour tout matériel reproduit visant la promotion de l'appel à contribution et de son résultat.

10. Calendrier

Invitation à contribution - 23 mai 2024 Date limite d'envoi du dossier - 23 septembre 2024 Sélection des projets - Novembre 2024

11. Langue

La langue écrite et parlée qui sera utilisée par les organisateurs et les participant.e.s est le français

12. Annulation

Le fait de répondre à l'appel à contribution implique l'acceptation sans réserve du règlement et de la décision irrévocable du comité de selection. Tout litige entre un participant et les organisateurs se traite de façon amiable ou est présenté à un arbitrage accepté par les deux parties. Le comité de sélection est souverain dans les décisions qui les concernent. L'avis arbitral sera sans appel. En cas d'arbitrage en leur défaveur, les organisateurs ne pourront être tenus au paiement d'aucune indemnité que ce soit. Aucun litige ne sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

13. Litiges et recours

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'organisation de l'appel à contribution, en tout ou en partie, au cas où le nombre de participant.e.s serait jugé insuffisant pour la représentativité réelle de la qualité architecturale de l'appel, ou dans des cas de force majeure indépendants de leur volonté.